



Démarche : Inscription à l'examen AQP Mention Générale - Session du 26 octobre 2026

Organisme : BAT, DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Une session d'examen de l'attestation de qualification professionnelle (AQP), mention générale, est ouverte.

La recevabilité de l'inscription à l'examen sera définitive qu'après vérification des conditions d'accès et des pièces fournies par le candidat.

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable.

Pour tout renseignement, contactez le bureau des activités de transport au 40 54 96 53 ou par courriel à bat.dtt@administration.gov.pf

<u>Confidentialité et protection des données</u> :

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des pièces administratives relatives aux activités de transport, par la Polynésie française. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : Direction des transport terrestres BP 4589 - 98713 PAPEETE ou dt@administration.gov.pf. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr), sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 - 98713 PAPEETE - dpo@administration.gov.pf.

Transmission des convocations à l'examen

Les convocations des candidats inscrits à l'examen seront transmises uniquement par voie électronique.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des justificatifs fournis dans ce dossier et me déclare averti(e) des sanctions pénales encourues par l'auteur de toute fausse déclaration ou document inexact.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Inscription à l'examen AQP Mention Générale - Session du 26 octobre 2026

Tentative récente ?

Avez-vous tenté de passer cet examen _**il y a moins de deux ans**_ ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Type d'épreuves à repasser

A quelles épreuves avez-vous échoué à la précédente session ?

Vous êtes dispensé des épreuves écrites si vous avez été déclaré admissible à l'oral lors d'une session il y a moins de 2 ans.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oral

☐ Écrit

Epreuves écrites à repasser

Précisez la ou les épreuves que vous souhaitez repasser.

Vous pouvez éviter de repasser une épreuve si vous avez eu plus de 10/20 à cette épreuve lors de la dernière session d'examen.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Questionnaire portant sur le code de la route

☐ Questionnaire portant sur la réglementation des transports terrestres

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM de naissance

Inscrivez en MAJUSCULES votre nom de naissance.

Prénom(s)

Inscrivez tous vos prénoms dans l'ordre de l'état-civil.

Date de naissance

Lieu de naissance

Pour les personnes nées en dehors de la Polynésie française, indiquez la ville et le Pays de naissance.

Commune et Ile de résidence

Numéro de téléphone

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Inscription à l'examen AQP Mention Générale - Session du 26 octobre 2026

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Permis de conduire

Joindre votre permis de conduire (recto/verso) de catégorie D valide.

Pour les ressortissants étrangers hors zone européenne, l'obligation est faite de présenter un permis de conduire polynésien valide.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Aptitude médicale

Joindre un certificat médical d'aptitude à la conduite d'un véhicule affecté au transport de personnes.

Le certificat médical peut être réalisé sur papier libre et doit comporter les mentions suivantes :

- le nom du médecin
- la date de la consultation
- le nom et prénom du patient
- la date et le lieu de naissance du patient
- la décision d'aptitude du médecin (apte ou inapte, et éventuellement les observations particulières tels que le port de verres correcteurs, prothèse auditive, véhicule spécialement aménagé)
- le cachet et la signature du médecin

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Honorabilité professionnelle

Joindre son bulletin n° 3 du casier judiciaire, datant de moins de trois mois à compter de la date d'inscription, afin de justifier que je n'ai pas fait l'objet de condamnation pénale, ou de sanction civile ou administrative qui pourrait m'interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale ou d'exercer une quelconque activité commerciale.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photo d'identité

Joindre une photo d'identité en couleurs et récente. La photo doit avoir un fond uni et permettre l'identification de la personne.

ACCORD DE PRINCIPE

Réussite à l'examen

Autorisez-vous la Direction des transports terrestres à publier votre nom et prénom sur son site internet et sur sa page Facebook en cas de réussite à l'examen ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Offre d'emploi

Autorisez-vous la Direction des transports terrestres à partager vos informations de contacts (noms, prénom, e-mail et numéro de téléphone) auprès de potentiels employeurs suite à votre réussite à l'examen ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Délivrance de la carte professionnelle

Les résultats seront publiés par arrêté au *Journal officiel de la Polynésie française*.
La carte professionnelle sera délivrée après la réussite de l'examen.